



ADRAHP - Chancelade - Lettre de liaison n° 5 - 2025

RÉUNION DU MERCREDI 14 MAI 2025



Chers amis de l'ADRAHP

en raison des nombreux jours fériés de Mai,
notre prochaine séance mensuelle sera décalée au

MERCREDI 14 MAI 2025

Salle B du Centre Culturel de Chancelade, à 20 h 30.

Ordre du jour :

- **Actualité et animations à venir :**
(Salon du Livre à Beaumont, Table-ronde à Limoges).
Les DAHP-39 à paraître.
Dates des fouilles de Blis : 18 août au 12 septembre.



- **Bilan des recherches à la grotte de Leygonie en 2024.**
(C. Chevillot).
- **Le cluzeau de la Féronie à Celles.**
(C. Chevillot et C. Varailhon).

LES DAHP-39 À PARAÎTRE EN 2025

Les DAHP-39, travaux de 2024, sont en cours de montage. De nombreux articles, dont certains novateurs, allant du Néolithique à la période Moderne vous permettront de tout savoir sur les recherches en Périgord.



DAHP N° 39 - Travaux de 2024

DOCUMENTS D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE PÉRIGOURDINES - 39 - 2024

Édition de
l'ADRAHP
Association pour le
Développement de la
Recherche Archéologique
et Historique en Périgord
Bulletin annuel n° 39 - 2024
ISSN 1250 - 7312
Prix de vente : 38 €



**DOCUMENTS D'ARCHÉOLOGIE
ET
D'HISTOIRE PÉRIGOURDINES**

CHEVILLOT C. : Grandes haches fusiformes du Néolithique moyen de la Dordogne. - CHEVILLOT C. et MOISSAT J.-C. : La hache bipenne de Laugerie à Coursac (Dordogne). - CHEVILLOT C. et IHUEL E. : Un poignard néolithique trouvé à Gleize d'Als. Commune de Nojals-et-Clotte (Dordogne). - CHEVILLOT C., MOISSAT J.-C. et l'équipe de l'ADRAHP : Recherches sur la grotte sépulcrale de Leygonie. Résultats de la campagne de tamisage en 2024. - ROBERT J. : Le dolmen de Condat-sur-Trincou en Dordogne : analyse architecturale, préservation numérique et perspectives de recherche autour du type «Causenard» en Aquitaine. - CHEVILLOT C. et l'équipe de l'ADRAHP : D. CORNAGGIA, C. DUBOIS, G. DUSSAUD, M. HOOGENDOORN, J. LE CORRE : Sites et grottes sépulcrales de Fontoursine et de Tendoux. (Monsaguel et Saint-Cernin-de-Labarde). - CHEVILLOT C., HANTRAIS J. et VERRIEZ Q. : Le mobilier métallique et céramique de Blis à Eymet. Fouilles de 2024. - CHEVILLOT C., HIRIART E. et l'équipe de prospections ADRAHP : Prospection-inventaire du site gaulois de La Peyrouse. XXVI. Prospections et recherches archéologiques en 2024. - CHEVILLOT C. : Drôles d'oiseaux... Les représentations d'oiseaux chez les Pétrrocres. - CHEVILLOT C. : Une amphore Dr 1A découverte à Molières (Dordogne). - SCHMITT L. : Trouvailles de monnaies d'or antiques : en passant par la Dordogne. - CHEVILLOT C. et LEYMARIE J. : Découvertes anciennes sur la villa de Gaubert à Terrasson-Lavilledieu (Dordogne). - CHEVILLOT C. : Les Eglisottes, villa ou mansio gallo-romaine? Commune de Chancelade (Dordogne). - BELAUD P. : Approche architecturale du château de Badefols-sur-Dordogne. Du temps passé au temps présent. - CHEVILLOT C. et LENTISCO J. : Les céramiques médiévales de la Croze de Goufal. Commune de Saint-André-d'Allas (Dordogne). - CHEVILLOT C., LAVAUD R. et VARAILHON C. : Le mobilier du cluzeau de «Tras las Vignas» à La Féronie. Commune de Celles (Dordogne). - CHEVILLOT C. et MOISSAT J.-C. : Les gaufriers produits à Cubas au XVIII^e siècle. 2^e partie : Les Fougeyrollas. - CHEVILLOT C., MOISSAT J.-C. et GORSSE L. : Nouvelles terres cuites architecturales et productions tuilières du Périgord (XVIII^e-XIX^e s.).

CHEVILLOT C. et l'équipe de l'ADRAHP : Prospection-inventaire thématique en Dordogne :
XXVI. Rapport final d'opération pour l'année 2024.

La vie de l'Association : Images des activités et animations de l'ADRAHP en 2024.

LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE FRANÇAIS EST EN DANGER !

Le Ministère de la Culture multiplie les injonctions pour limiter au maximum les prescriptions de diagnostics archéologiques...

Nouvelles alertes sur la préservation du patrimoine archéologique

TRIBUNE - Des archéologues voient dans le projet de loi dit « de simplification de la vie économique » en cours d'examen des reculs pour les sondages préalables à un chantier

Il y a exactement une année, nous avions ici même fait part de notre émotion devant les déclarations de la ministre de la culture, M^{me} Rachida Dati, qui avait affirmé qu'« il ne faut pas faire des fouilles pour se faire plaisir » et qu'elle préférerait « mettre de l'argent dans la restauration du patrimoine plutôt que de creuser un trou pour creuser un trou ». Et de préciser sur X qu'elle souhaitait que des dérogations soient possibles pour les prescriptions archéologiques.

Rappelons en effet que chaque année environ 50 000 hectares (ou 500 kilomètres carrés) sont « artificialisés » pour des constructions et aménagements divers, soit la surface d'un département français tous les huit ans. Les archéologues du ministère de la culture en région ne prescrivent au préalable, et faute de moyens, des sondages (ou diagnostics) préliminaires que dans un quart environ des aménagements, soit environ 2 000 opérations menées ou par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) ou par des services archéologiques de collectivités territoriales. Et, dans un quart seulement de ce quart, des fouilles archéologiques proprement dites sont effectuées, ce qui équivaut à environ 450 par an.

Le coût moyen en est pour l'aménageur de 1% à 3% du budget total de l'aménagement. Tel est le prix à payer pour la préservation de notre patrimoine archéologique, au terme d'une loi votée en 2001, en retard par rapport à la plupart des pays européens et après les destructions massives

tout au long des – mal nommées pour l'archéologie – « trente glorieuses ».

Nous avions eu tort de penser, après le vote de la loi de 2001 précitée, que notre patrimoine était désormais hors de danger. Les déclarations de la ministre d'avril 2024 ne sont pas venues seules. Peu de temps auparavant, le député des Alpes-Maritimes Eric Ciotti avait obtenu du préfet qu'il annule un arrêté de prescription de diagnostic portant sur les futurs terrassements massifs consécutifs à la catastrophe naturelle qui avait ravagé la vallée de la Vesubie, qualifiant, sur X, le 22 janvier, cet arrêté de « grotesque et ridicule (...), rédigé par des technocrates déconnectés des réalités ».

Grève des archéologues

Une première alerte avait d'ailleurs eu lieu dès 2014, avec le « choc de simplification » lancé par le président Hollande. L'une des préconisations, jamais appliquée, était alors que « lorsque la nature connue du terrain est peu encline à l'existence de vestiges, les techniques alternatives de sondage, en particulier par auscultation non destructive, seront développées afin de rendre les diagnostics plus rapides ». Autrement dit, ne pas faire de sondages mais se contenter de prospections dites électromagnétiques qui, chaque fois que les comparaisons ont été faites, ne détectent les sites que dans 20% des cas.

Depuis quelques mois, les alertes ne cessent de se multiplier. Le Monde s'est fait l'écho, le 8 avril, de la grève menée conjointement par les archéologues du ministère de la culture et ceux de l'Inrap. Elle portait sur le pouvoir

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE MULTIPLIE LES INJONCTIONS POUR LIMITER LES PRESCRIPTIONS DE DIAGNOSTICS

budgétaire que possède le ministère des finances quant aux diagnostics, lesquels conditionnent les véritables fouilles. Ces derniers sont financés par une taxe payée par les aménageurs. Mais Bercy ne reverse au ministère de la culture qu'une partie de cette taxe.

Alors qu'il faudrait au minimum 120 millions d'euros, n'en sont reversés qu'environ 70 millions. En conséquence, les retards s'accumulent, le mécontentement (justifié) monte chez les aménageurs, et les préfets ont tout loisir, invoquant l'urgence, d'annuler les prescriptions archéologiques. La sous-direction de l'archéologie, au ministère de la culture, multiplie les injonctions, orales ou écrites, auprès de ses agents pour limiter les prescriptions de diagnostics, sinon de fouilles.

Une circulaire toute récente, à propos des installations de panneaux solaires agrivoltaiques qui se multiplient, enjoint : « La prescription d'un diagnostic sur des projets agrivoltaiques doit être envisagée uniquement en présence de sites avérés dans les emprises ou lorsque des vestiges archéologiques connus y sont affleurants ou en élévation. » Autre-

ment dit, on ne réalise des diagnostics que là où l'on sait déjà qu'il y a des sites, alors même que les sites ordinairement découverts par diagnostics étaient jusque-là inconnus dans 90 % des cas !

Enfin, au Parlement, cette fois, des députés ont déposé de nombreux amendements au projet de loi imminent, dit « de simplification de la vie économique ». Outre ceux qui concernent l'environnement, au moins un s'attaque à l'archéologie préventive en exonérant notamment les projets dits « d'intérêt national majeur » de tout diagnostic archéologique préalable (article 15 bis C, alinéa XII).

En clair, ces projets de large emprise pourront détruire tous les sites archéologiques rencontrés. Certes, leur destruction est en principe interdite par la loi, mais encore faut-il qu'il y ait quelque chose pour le signaler, ce qui, dans une telle situation, sera hautement improbable. Et cela au moment même où ne cessent d'être invoqués notre mémoire et notre patrimoine historique – un patrimoine archéologique, bien commun, éminemment fragile et par définition non renouvelable. ■

¶ Jean-Paul Demoule, professeur émérite à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne; Jean Guillaume, professeur au Collège de France; Jean-Jacques Hublin, professeur au Collège de France; Sophie Krausz, professeure à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne. Retrouvez la liste complète des signataires sur lemonde.fr

Le supplément « Science & médecine » publie chaque semaine une tribune libre. Si vous souhaitez soumettre un texte, prière de l'adresser à sciences@lemonde.fr

L'ARCHÉOLOGIE SACRIFIÉE PRÉCARITÉ GÉNÉRALISÉE ON NE FOUILLERA PAS EN SILENCE



Communiqué de presse du CLAN
Collectif de Lutte des Archéologues Nantais.es

COMMUNIQUÉ



Une brèche dans la réglementation sur l'archéologie préventive ? Comment un projet de loi pourrait nuire à la protection de notre patrimoine

Dans le prolongement de la convention européenne de Malte pour la protection du patrimoine archéologique, la France s'est dotée en 2001 d'une loi sur l'archéologie préventive qui assure la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement.

Depuis lors, tous les acteurs concernés, que ce soit les services de l'État, les ministères de la Culture et de la Recherche, les collectivités territoriales, les aménageurs ou les opérateurs d'archéologie préventive publics et privés, travaillent en collaboration pour étudier, préserver et valoriser le patrimoine archéologique.

Au cours des vingt dernières années l'archéologie préventive a permis des découvertes et des avancées scientifiques majeures grâce à ce dispositif financé par les aménageurs publics et privés. L'archéologie préventive a prouvé qu'elle était un élément clé de l'aménagement du territoire. Sa mise en œuvre est parfaitement intégrée dans les projets d'aménagement, des plus modestes aux plus ambitieux.

Or, dans le cadre de l'article 15bis C alinéa 18 (XII) du projet de loi de simplification de la vie économique qui est actuellement en examen, les projets qualifiés d'intérêt national majeur ne seraient plus soumis aux obligations d'archéologie préventive. Cela provoquerait irrévocablement la disparition d'informations cruciales sur notre passé et reviendrait à désolidariser la France de la convention de Malte.

Alors qu'il est plus que jamais nécessaire d'écrire une histoire commune, la France devrait s'enorgueillir de son dispositif d'archéologie préventive et le promouvoir à travers l'Europe. Un dispositif original et scientifiquement ambitieux susceptible d'accompagner tous les projets d'aménagement européens.

Contact FÉMAP :

Florian LEPRETRE – florian.lepretre@archeo.fr – 06.60.79.73.01

A propos de la FÉMAP :

La Fédération des métiers de l'archéologie préventive regroupe, au côté de nombreux intervenants du secteur, la majorité des opérateurs privés agréés en archéologie préventive en France, portant à ce jour plus de 600 emplois. Son action vise à travailler sur des sujets de fond et à promouvoir la filière de l'archéologie préventive, en favorisant le dialogue entre ses différents acteurs.

Pour en savoir plus : femap-archeo.fr

TABLE-RONDE À LIMOGES - 27 mai 2025

Territoire et habitat gaulois en Nouvelle-Aquitaine

Protohistoire en Nouvelle-Aquitaine "territoire et habitat gaulois"

Limoges - table ronde - 27 mai 2025 -



9h : Accueil des participants

9h15 – 9h30 : introduction de Léopold Maurel / Anne Massoni

9h30 – 9h50 : Introduction point sur l'état de la recherche en Limousin,
Les opérations remarquables, les potentialités nouvelles

La révision des données anciennes dans le cadre de l'archéologie programmée

9h50 – 10h10 : Nicolas Payne N. (coord.), Séverine Lemaitre, Sandrine Paradis, Maxime Pasquel, Pierre Pefau, C. Poirier-Coutansais C - L'agglomération artisanale laténienne de Saint-Gence (PCR en cours).

10h10 – 10h30 : Kevin Parachaud, Cécile Leclerc, Sylvain Mader, Antoine Meiraud, Florence Pfeifer, Boris Précigout - Explorations archéologiques récentes de l'oppidum de Villejoubert - synthèse des résultats et perspectives.

10h30 – 10h50 : Philippe Gardes, Pierre Pefau et Thomas Le Dreff - Du trou de poteau à la ville protohistorique : détection, caractérisation et méthodes d'étude de l'habitat de l'âge du Fer entre Garonne et Pyrénées

10h50-11h00 Discussion

Pause

Les données du Préventif

11h30-11h50 : Anne-Lyse Ravon et Magali Heppe (INRAP)– "Détecter et caractériser les sites de la Tène : l'exemple du diagnostic archéologique de La Châtre à Saint-Léger-Magnazeix et de Villeux à Magnac-Laval"

11h50 – 12h10 : Céline Lagarde-Cardonna (Serv. Archéo. Dordogne) : Variabilité des établissements ruraux à La Tène finale en Dordogne : identification et caractérisation des sites de Castelnaud-la-Chapelle La Treille-La Barrière et Marsac-sur-l'Isle Péri-Ouest

12h10 – 12h30 discussion

12h30 – 13h50 pause repas

La détection des nouveaux gisements

13h50 -14h10 – Fabien Loubignac / Raphael Gestreau (Culture) – les apports des acquisitions numériques en Corrèze

14h10 – 14h30 – Romain Tagliafero, sites fortifiés et territoires protohistoriques du Lot et ses marges : l'apport du LiDAR,

14h30 – 14h50 - C. Chevillot (Bénévole) / les apports de la prospection pédestre à la connaissance des occupations gauloises l'exemple de la Vallée de Dronne

15h00-16h00 - Pasquel M., Payne N., *et al.* - Deux occupations encloses de la fin de La Tène à Isle (87) : Le Génétie et La Chabroulie.

Mot conclusif : Les acteurs actuels ; Associations, UMR, opérateurs ;



Université
de Limoges

Université de Limoges, salle des actes, Bât. C, RdC.
39 rue Camille Guérin - 87000 Limoges

SALON DU LIVRE OCCITAN À BEAUMONT

Comme tous les ans notre Association sera présente à Beaumont-du-Périgord le 29 mai 2025 à l'invitation de notre ami Daniel Delpech



INAUGURATION DE DEUX FAC-SIMILÉS À ROUFFIGNAC

Vendredi 25 avril, Frédéric Plassard nous a convié à l'inauguration de deux fac-similés de la grotte de Rouffignac. Reproductions d'œuvres inaccessibles pour le grand public réalisées par l'atelier ARC & OS dirigé par Alain Dalis, elles représentent notamment un plafond orné de mammouths de deux mètres de long et les figurations du puits.



Frédéric Plassard et Alain Dalis

Ils y travaillent depuis juin 2024. Frédéric Plassard, docteur en préhistoire, propriétaire de la grotte de Rouffignac et l'atelier d'Alain Dalis situés à une vingtaine de kilomètres de la grotte. Deux fac-similés représentant des parois de la grotte ornée inaccessibles au public sont en place dans le porche d'entrée. La grotte est connue comme étant le "sanctuaire des mammouths", celle qui en possède le plus, 170 au total. Elle est classée au patrimoine mondial de l'Unesco.

Une centaine de personnes, dont la majorité appartient au monde de l'archéologie préhistorique et de la spéléologie ont assisté à cet événement sous un soleil radieux.

IMAGES DE L'INAUGURATION À ROUFFIGNAC



*Frédéric Plassard explique
les figurations du puits*

LA MOTTE CASTRALE DE PINEUILH :

Un habitat élitare des Xe-XIII^e siècles

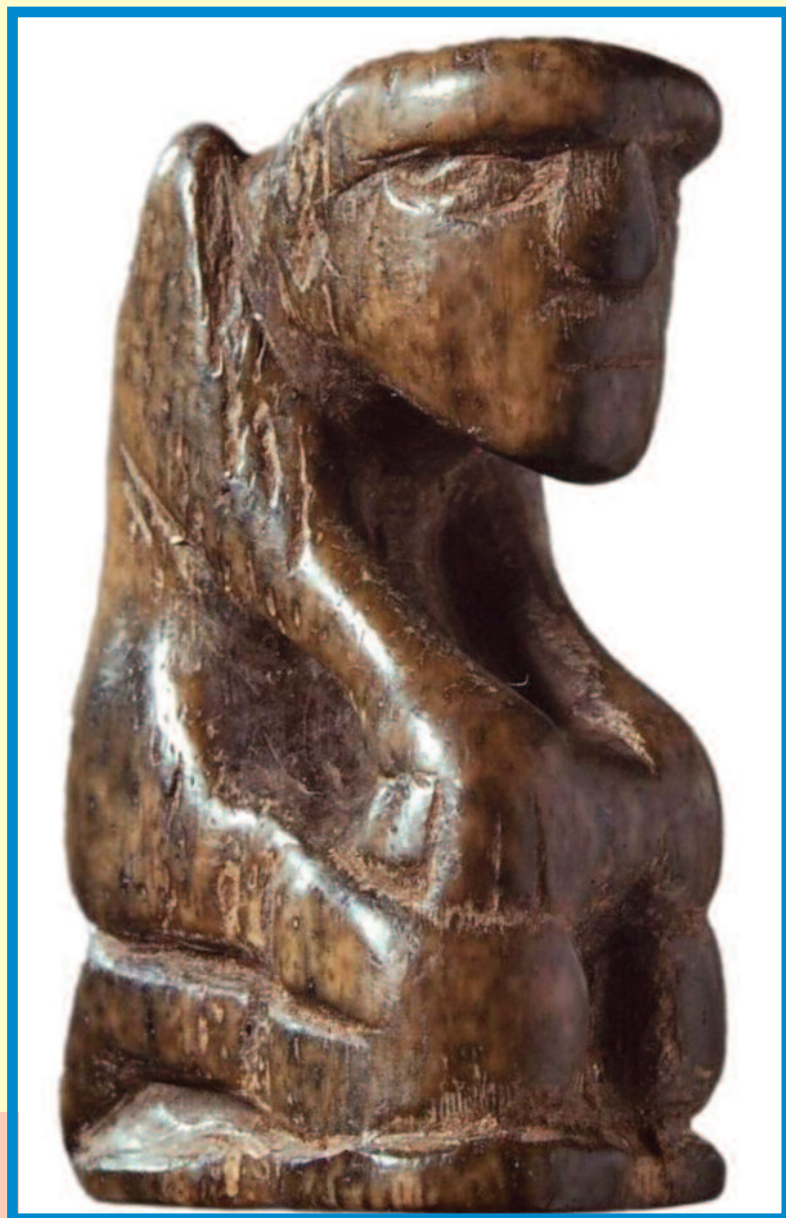
De par sa forme, son évolution et les assemblages de mobilier qu'il fournit, le site La Mothe de Pineuilh s'impose comme une référence d'intérêt national, dont la publication monographique fournira divers catalogues et des analyses utiles à une large communauté de chercheurs impliqués sur les problématiques intéressant le Moyen Âge. Dans le cadre du suivi archéologique de la rocade de contournement de Sainte-Foy-la-Grande (Dordogne), un habitat aristocratique bien conservé dans les formations organiques du ruisseau de Monsabeau a été fouillé pendant 10 mois en 2002 et 2003 à Pineuilh (Gironde).



*Vue générale du site
en cours de fouilles
(Photo INRAP)*

À partir du XII^e siècle, l'enceinte est désaffectée au profit d'une maison noble qui se développe à environ 200 m au nord. Elle continue cependant d'être fréquentée, au sein d'un ensemble agricole et artisanal élargi dont elle devient une annexe. Cette maison, désignée par le toponyme « La Mothe », a perduré jusqu'à aujourd'hui parallèlement à la mise en place et au développement de la bastide de Sainte-Foy-la-Grande en 1255. Comme l'indique son cartulaire, elle se développe sur des terrains rétrocédés à Alphonse de Poitiers par l'abbaye de Conques, qui les possédait depuis 1077, à la suite d'une donation de Falco de Barthia. Selon les termes de la donation et entre autres exigences, celui-ci se réserve une parcelle pour y construire sa résidence. Certaines convergences laissent croire que ses ascendants sont à l'origine du site fouillé.

Ils appartiennent à une famille qui se retrouve également dans le cartulaire de La Sauve-Majeure, et dont on peut suivre l'évolution jusqu'à devenir *milites castri* du château de Pineuilh. Leur histoire apparaît emblématique de l'émergence d'une élite paysanne à la fin du X^e siècle, dont le site de Pineuilh serait la résidence.



*Pièce de jeu d'échec
(Photo INRAP)*